



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-219

Dommages aux biens & risques annexes

MACIF – Indemnisation après recours du sinistre – dégâts sur un poteau du portail d'entrée du bâtiment hébergeant les Restos du Coeur - 61 rue de l'Hermitage – Acceptation

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n° 2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué son maire, et pour la durée du mandat, une partie des attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé, concernant notamment l'acceptation des indemnités de sinistre ;

VU le marché de prestations d'assurances pour les besoins du groupement Ville et CCAS d'Ancenis-Saint-Géréon - Dommages aux biens et risques annexes conclu avec la SMACL, notifié le 5 février 2024 pour une durée de 5 ans, avec effet au 1^{er} janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT le sinistre survenu en date du 26 août 2024 relatif aux dégâts causés sur le poteau du portail d'entrée du bâtiment hébergeant les Restos du Coeur 61 rue de l'Hermitage ;

CONSIDÉRANT que dans le marché de prestations d'assurances conclu avec la SMACL, cette dernière n'a pas vocation à procéder aux recours pour tout sinistre inférieur à la franchise de 10 000 € ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue du recours exercé par la ville, l'assurance du tiers, la MACIF, propose le versement de la somme de 936 € en règlement de ce sinistre ;

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter l'indemnisation après recours d'un montant de 936 € en règlement du sinistre du 26 août 2024 conformément aux dispositions contractuelles.

Article 2 : de prendre acte que l'indemnisation sera effectuée en totalité par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame La Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 18/12/2024
Le Maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à

GIRON MACONNERIE366 BOULEVARD DES AIRENNES 44150 ANCENIS-
SAINT-GÉREON France

Email : philippe.giron0073@orange.fr

Téléphone : 0682537547

MAIRIE ANCENIS ST GEREONPLACE DU MARÉCHAL FOCH
44150 ANCENIS SAINT GEREON
FRANCE

Objet : Réparation d'une longrine de portail

Référence	Libellé	P.U HT	Quantité	TVA	Montant HT
-----------	---------	--------	----------	-----	------------

N° DE COMMANDE 2024001101

Adresse du chantier : ZI de l'Hermitage 44150 ANCENIS ST GEREON

TRA-20	Amenée et repli du matériel	125,00 €	1,00 forfait	20,00 %	125,00 €
TRA-20	Sciage et burinage du béton au droit de la fissure existante	345,00 €	1,00 forfait	20,00 %	345,00 €
TRA-20	Reprise en béton cis brochage dans la longrine	310,00 €	1,00	20,00 %	310,00 €

Détail de la TVA			Total HT	780,00 €
Base HT	Taux de TVA	Montant TVA	Total TVA	156,00 €
780,00 €	20,00 %	156,00 €	Total TTC	936,00 €

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités et intérêts de retard suivant le taux minimum légal en vigueur, par mois de retard.
En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera due.

Règlement : Virement

Échéance : 14/06/2024

Coordonnées bancaires

IBAN: FR7614706000027394452847104

BIC: AGRIFRPP847

ASSURANCE DECENNALE GROUPAMA N°106193430004

GIRON MACONNERIE - EURL au capital de 10 000,00 € - RCS Nantes 818 619 173 - SIRET 81861917300011 -
TVA intracommunautaire FR85818619173 - Code NAF 4399C

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20241218-2024dec219-AU
Reçu le 18/12/2024